

reconnus pour ses plus dignes enfants ; l'Angleterre, qui nous avait méconnus, nous réclame comme ses plus fidèles sujets.

Ce fut dans les circonstances que nous venons de dire que le clergé et le peuple canadiens trouvèrent, dans l'inspiration du patriotisme, les moyens de développer l'instruction générale et de créer des établissements de haute éducation, d'où sont sortis nos hommes publics, et qui font aujourd'hui l'honneur et la force de notre race en Amérique. Les cours d'études qu'on y suit ont fini par nous assurer sur plusieurs points, particulièrement en histoire et en littérature, une supériorité qui n'est pas contestée.

La cause de cette supériorité remonte à l'esprit conservateur du catholicisme. Grâce à cet esprit, la tradition des fortes études classiques qui ont fait les grands siècles, ne s'est jamais perdue parmi nous. Elle a imprimé à notre société une direction moins pratique, mais plus élevée qu'à celles qui nous environnent.

Le séminaire de Québec ouvrit un cours classique après la suppression du collège des jésuites ; le collège de Montréal fut fondé en 1773 par l'abbé Curateau ; le collège de Nicolet, en 1804, par le curé Brassard ; le collège de Saint-Hyacinthe, en 1811, par le curé Girouard ; le collège de Sainte-Thérèse, en 1825, par le curé Ducharme ; le collège de Chambly, en 1826, par le curé Mignault ; le collège de Sainte-Anne, en 1827, par le curé Painchaud ; le collège de l'Assomption, en 1832, par le curé Labelle ; le collège de Kingston, en 1837, par Mgr McDonell ; les Ecoles chrétiennes, en 1837, par les sulpiciens. Les maisons d'éducation pour les filles se multiplièrent en proportion.

Toutes ces fondations sont dues à l'initiative individuelle ou à nos corporations religieuses, et n'ont eu, la plupart du temps, d'autres ressources que le dévouement des particuliers ; et cela à une époque où il fallait réagir contre la tyrannie oligarchique qui trahissait la cause de l'instruction publique pour servir celle de son fanatisme.

Est-il nécessaire de dire que l'éducation morale du peuple, loin d'avoir été négligée, fut toujours la principale et constante occupation du clergé ; que chaque paroisse était réglée à la manière d'une famille, dont le curé était comme le père vigilant et austère ; que par ses instructions religieuses, éclairées et suivies, il communiquait à ses ouailles les vertus civiques en même temps que les vertus chrétiennes dont il était lui-même l'exemple ? C'est sous l'empire de ces graves enseignements que s'est formée cette population canadienne-française, paisible et morale, amie de l'ordre et des lois, modeste dans ses désirs comme dans ses habitudes, accessible aux idées élevées et généreuses, — en un mot, possédant les qualités qui font le bonheur et la prospérité des États.

Il ne faut pas chercher ailleurs la cause de l'influence si grande que le clergé s'est acquise sur le peuple canadien : elle s'explique par cette action bienfaisante.

Mais, au-dessus de toutes ces considérations, il y a un fait éclatant qu'on a cité souvent et qui ne saurait être mis trop en évidence, car il est une preuve sans réplique de la moralité de notre race : c'est l'accroissement presque fabuleux de la population. De 1760 à 1840, c'est-à-dire dans l'espace de quatre-vingts ans, elle s'est accrue de 65,000 à 650,000 âmes. Elle est aujourd'hui d'un million et demi.

En présence des faits qui précèdent et que l'auteur des *Quarante dernières années* ne peut ignorer, comment a-t-il pu écrire que, sous le rapport moral et intellectuel, les Canadiens-français aient suivi un mouvement rétrograde ? N'avaient-ils pas, au contraire, suivi une marche progressive, d'autant plus remarquable qu'elle avait été entravée par des difficultés de toute nature ? Quand on réfléchit à tous les désavantages de leur position après la Con-